

PROCES-VERBAL DE SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 13 avril 2026 – 19h30
Salle Communale

Date de convocation : **le 9 avril 2026**

Monsieur le Maire, président de séance, ouvre la séance à 19h30 et propose à l'assemblée de désigner Delphine BANIÈRES en qualité de secrétaire de séance.

Delphine BANIÈRES désignée secrétaire de séance procède à l'appel.

Présents en début de séance : Arnaud HUMBERT-DROZ, Isabelle LEFEBVRE, Philippe VALENTIN, Magali CABARROU, Raymond PROT, Amandine LESOILLE, Émile GALBANI, Karine CARBONNAUX, Benjamin DUMAS, Sophie HIMEUR, Rémi LIVOLSI, Nelly PAYRÉ, Jean-Guy FAVARO, Delphine BANIÈRES, Cyril NOYES, Christèle LEHOGUAIS.

Absents excusés ayant donné procuration : 2

Juliette EYQUEM donne procuration à Amandine LESOILLE

Samir KIREDD donne procuration à Sophie HIMEUR

Absents excusés : 0

Absents non excusés : David LECLERC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Rappel : Le quorum doit être atteint au moment « de la mise en discussion » de chacun des points de l'ordre du jour et lorsque la majorité des membres présents physiquement est réunie lors de la séance.

Effectif légal : **19**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Nombre de conseillers municipaux présents au Conseil **en début de séance** : **16**

Procurations **en début de séance** : **2**

Le Maire, Arnaud HUMBERT-DROZ, indique que chaque conseiller a reçu par courriel le 9 avril 2026, le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2026 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Ordre du jour du conseil municipal

1. Vote des taux d'imposition 2026
2. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Art C'Bo dans le cadre du festival calligraphie
3. Mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal
4. Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
5. Lancement d'une étude pour l'élaboration d'une signalisation d'information locale (SIL)
6. Adoption du Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque
7. Signature d'un commodat pour l'installation de ruches – chemin des feuillets
8. Signature de la convention de représentation – Feu d'artifice de la fête locale 2026

1. Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire informe que l'analyse financière pour l'année 2025 réalisée par la DGFIP révèle une situation financière tendue.

Dans le cadre de l'étude urbaine globale de faisabilité et de programmation SymbioM, il est nécessaire que la commune maîtrise son budget et adopte une fiscalité dynamique afin de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour la réalisation de ce projet global et structurant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 1 % pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux 2025	Taux 2026	Produits attendus
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	35.78 %	36.14 %	674 693 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	110.66 %	111.77%	46 607 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20.20 %	20.40%	9 222 €

Produit attendu global : 730 522 €

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	2
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

2. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Art C'Bo dans le cadre du festival calligraphie

Dans le cadre du festival « Floraisons Calligraphiques » organisé sur la commune de Montlaur du 18 au 22 avril, l'association Art C'Bo partenaire de cette manifestation y organise des ateliers de linogravures gratuits.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, afin de soutenir cette manifestation culturelle, de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Art C'Bo pour financer une partie des achats de matériels nécessaires à l'organisation des ateliers de linogravures.

Remarques : Cette subvention exceptionnelle permet de proposer la gratuité des activités qui seront proposées lors de cette manifestation culturelle.

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	2
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

3. Mise à jour du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal doit adopter son règlement intérieur dans les 6 mois qui suit son installation.

Il propose aux membres du conseil municipal de réactualiser certains articles de la version adoptée en séance du 27 mai 2024 par délibération n°38-2024.

Les articles modifiés sont :

- Article 5 : convocations
- Article 6 : ordre du jour
- Article 9 : le bureau municipal
- Article 10 : commissions municipales
- Article 16 : accès et tenue du public
- Article 18 : police de l'assemblée

- Article 24 : votes
- Article 26 : procès-verbaux

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	2
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

4. Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élections des membres

Remarques : En l'absence de confirmation de la part de tous les élus intéressés, le vote est reporté.

5. Lancement d'une étude pour l'élaboration d'une signalisation d'information locale (SIL)

Rappel du contexte :

En dehors des lieux qualifiés d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière, toute publicité est interdite (article L581-7 du code de l'environnement).

Afin notamment de lutter sur la commune contre l'affichage sauvage illégal, préserver la qualité paysagère de Montlaur et de valoriser l'attractivité du territoire en améliorant la visibilité de certains équipements publics ou activités privées, il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'acter l'engagement de principe à travailler sur l'élaboration d'une signalisation d'information locale (SIL).

La SIL a pour but principal d'informer, de guider et orienter les usagers de la route vers différents services ou activités de proximité mais n'est pas un outil de publicité.

La SIL est une partie intégrante de la signalisation routière dans la mesure où elle est implantée sur le domaine public routier (dans et hors agglomération).

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter une délibération de principe pour acter l'engagement de la commune à lancer une étude pour l'élaboration d'une signalisation d'information locale.

Remarques : Il est prévu que le SIL concerne également la signalisation du stade et de la salle Saint-Lautier. L'étude pour l'élaboration de ce SIL sera effectuée en interne et n'engendrera pas de coût supplémentaire.

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	2
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

6. Adoption du Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque

Le Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) est un document de politique publique permettant de traduire des axes stratégiques et une feuille de route pour les actions à mener dans un établissement de lecture publique. Il est le fruit d'un état des lieux de l'offre de service existante et d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs associés du territoire.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des demandes de subventions sollicitées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour : le renouvellement du matériel informatique de la bibliothèque (délibération n°07-2026) et l'achat mutualisé de consoles SWITCH avec le réseau des médiathèques de l'Hers (délibération n°08-2026), il est nécessaire de fournir le projet culturel scientifique éducatif et social de la bibliothèque de Montlaur.

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour ce document n'existe pas et il propose aux membres du conseil municipal d'adopter un PCSES dans le but de déposer ces dossiers de subventions complets auprès de la DRAC (date limite le 15 avril).

Le document présenté est un marqueur d'une volonté politique forte et fera l'objet d'une réactualisation afin de répondre notamment aux attentes de ce type de projet à savoir :

- La mise en place d'une méthodologie de projet avec une concertation plus large
- Une commande politique claire en adéquation avec le projet global urbain SymbioM

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'adopter le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque ci-annexé.

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	2
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

7. Signature d'un commodat pour l'installation de ruches

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer un commodat (ou prêt à usage) avec un apiculteur habitant à Villenouvelle en vue de l'implantation d'un rucher amateur (entre 5 à 10 ruches) sur un terrain appartenant à la commune (la lagune).

Le commodat est une convention précaire qui permet de prêter gratuitement un bien (code civil). Il est possible dans la mesure où l'occupation précaire par une personne à des fins d'intérêt privé peut se justifier par un motif d'intérêt général.

Le commodat contractualisé avec l'apiculteur sera accompagné par la mise en place de projets de sensibilisation à l'apiculture et à la biodiversité auprès notamment du public scolaire et des agents techniques municipaux. Les thématiques ci-après sont proposées :

- Pédagogie : découverte de la vie de la ruche et son organisation,
- Préservation : lutte contre les espèces invasives (frelons asiatiques),
- Environnement : promotion des plantes mellifères et gestion différenciée des espaces verts

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer la convention de commodat ci-annexée.

Remarques : Le terrain proposé mesure plus d'1,5 hectare et les ruches seraient installées sur environ 30m². La durée du commodat est prévue pour un an renouvelable.

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	2
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

8. Signature de la convention de représentation – Feu d’artifice de la fête locale 2026

Lors des manifestations, Monsieur le Maire précise qu’il est nécessaire d’établir une convention de représentation entre le producteur et la commune en plus des formalités requises auprès des services de la préfecture lorsque celles-ci sont nécessaires comme pour la production d’un spectacle pyrotechnique.

Cette convention de représentation vise à définir le contenu et les modalités du partenariat entre les parties prenantes, à savoir le producteur et la commune.

Le prochain spectacle est prévu pour la fête locale du 30 mai 2026 où un feu d’artifice sera offert aux habitants

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de l’autoriser à signer la convention de représentation avec l’association « Poudre Rouge ».

Remarques : Raymond PROT alerte sur le budget de 3000€, alors qu’il était initialement prévu un montant de 2500€, soit un dépassement de 20%.

Vote du Conseil Municipal :

Effectif Légal	19
Nombre de membres en exercice	19
Présents au Conseil	16
Procuration	2
Ayant pris part à la délibération	18

Résultat du vote :

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 18
-------------------	-----------------------	------------------

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et déclare la séance levée à 20h39.

Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 13 avril 2026

D n°32-2026 : Vote des taux d’impositions

D n°33-2026 : Versement d’une subvention exceptionnelle à l’association Art C’Bo dans le cadre du festival calligraphie

D n°34-2026 : Mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal

D n°35-2026 : Lancement d’une étude pour l’élaboration d’une signalisation d’information locale (SIL)

D n°36-2026 : Adoption du Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque

D n° 37-2026 : Signature d’un commodat pour l’installation de ruches

D n°38-2026 : Signature de la convention de représentation – Feu d’artifice de la fête locale 2026

*Délibérations du certifiées exécutoires par le maire compte tenu de leurs transmissions en
préfecture et de leurs publications le 15 avril 2026*

Delphine BANIÈRES
Secrétaire de séance

Arnaud HUMBERT-DROZ
Maire de Montlaur